

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DU BOURG AU LOUP

Seconde phase : réfection et élargissement du trottoir sud

Observations du conseil des sages de Saint-Aubin-du-Cormier

Après la réfection du trottoir nord de la rue du Bourg au Loup sur la portion comprise entre le giratoire La Bouëxière/de Gaulle/rue du Stade et l'entrée de la rue du Calvaire, la municipalité envisage, dans une seconde phase, de terminer la réhabilitation de cette portion de voie en réaménageant le trottoir rive sud. A cet effet, elle a demandé au cabinet EUROVIA (agence de Bruz) de lui faire une proposition d'aménagement. Celui-ci a fourni un plan projet en date du 18 mai 2018 sur lequel le conseil des sages émet les observations figurant ci-après.

1. Au préalable, alors même que la réfection du trottoir nord aurait dû inciter les usagers à l'emprunter quelle que soit leur destination, on constate que les flux de circulation des piétons sur le trottoir sud restent encore importants, notamment pour accéder au chemin d'entrée de l'école Sainte Thérèse sans être obligé de traverser la chaussée à hauteur du ralentisseur. Cet usage qui perdure plaide donc en faveur d'une mise en œuvre rapide de cette seconde phase.
2. Globalement, l'élargissement du trottoir, en particulier sur la partie encombrée par les marches d'accès à certaines habitations riveraines, présente de nombreux avantages. Cette solution doit permettre en effet aux piétons, aux personnes à mobilité réduite, aux usagers avec poussette... de pouvoir circuler dans des conditions de confort et de sécurité plus satisfaisantes qu'à l'heure actuelle. Subséquemment, le rétrécissement de la chaussée qu'elle implique sur une partie de la portion considérée est de nature à inciter les automobilistes à réduire leur vitesse sur une plus longue distance... sachant qu'aujourd'hui, on observe fréquemment un phénomène d'accélération immédiatement après le franchissement du ralentisseur déjà en place.

Par ailleurs, les sages recommandent d'accompagner ce nouvel aménagement d'une signalétique adaptée instituant une priorité de passage aux véhicules venant du giratoire pour éviter son encombrement en cas de fort trafic.

3. Les sages alertent la municipalité sur **l'impact de ce projet sur le nombre de places de stationnement**. En l'état actuel, le plan présenté conduirait à la suppression a minima de 4 emplacements : 2 de part et d'autre du ralentisseur. Or, le stationnement dans cette partie de la rue du Bourg au Loup pose de réels problèmes à la fois pour les riverains et les visiteurs : l'absence quasi-générale de garages et le nombre de véhicules possédés par foyer, qui augmente de plus en plus du fait de l'installation dans cette rue d'une population plus jeune, expliquent en partie cette situation problématique au regard du stationnement. A cela, il convient d'ajouter aussi le stationnement temporaire des véhicules de parents d'élèves des établissements scolaires privés, malgré la demande qui leur a été faite de déposer et de récupérer leurs enfants au niveau des entrées d'écoles situées rue de La Bouëxière. La réduction du nombre d'emplacements pourrait alors accroître les stationnements sauvages ou en double file et placer ainsi les enfants dans des conditions d'insécurité... un paradoxe quand l'objectif de ce projet est précisément d'améliorer la sécurité des usagers !

S'il n'est pas possible de créer un emplacement supplémentaire à proximité du rond-point, en raison de la réglementation qui exige une distance de 5m entre un stationnement et un passage piéton, l'impact négatif du projet pourrait cependant être atténué en maintenant deux emplacements : un premier avant le ralentisseur dans le sens est-ouest (vers la ville) et un deuxième en démarrant l'agrandissement du trottoir à la limite de propriété du n°6, au lieu de la prévoir à la hauteur du n°4.

4. Enfin, les sages attirent l'attention de la municipalité sur **la nécessité d'être particulièrement vigilante sur la problématique de l'évacuation des eaux pluviales**. En effet, dans la première phase concernant le trottoir nord, une bouche d'évacuation au moins a été supprimée à hauteur du n°7 : lors des fortes précipitations observées au cours des dernières semaines, l'eau de pluie, ne parvenant plus à rejoindre le réseau public, a alors atteint la hauteur voire le milieu du trottoir à l'endroit des n°s 5 et 7. Une nouvelle réduction du nombre de bouches d'évacuation, sur la rive sud, génèrerait donc un risque potentiel de montée des eaux lors d'épisodes pluvieux d'intensité exceptionnelle.

*

*

*

Au-delà de ces 4 observations, le conseil des sages renvoie la municipalité à ses recommandations contenues dans son avis du 19 octobre 2017 sur la "Plan des circulations douces" (Partie 4.222). En plus des points signalés ci-dessus, il souligne en particulier l'attention à porter également au respect des normes concernant les personnes en situation de handicap, à la cohabitation sur la voirie de tous les types d'usagers (2 roues, automobiles, poids lourds, engins agricoles), à la cohérence et à la lisibilité de la signalétique. Enfin, comme dans toute opération impactant les conditions de vie au quotidien des saint-aubinais, il préconise une large communication, informative et explicative, à destination des riverains concernés et aussi des usagers de cette rue.